



Les propositions du Canada pour un « ciel plus sûr » visent à aider les organismes de réglementation et les exploitants à prévenir les risques en zone de conflit

Publication immédiate

Montréal, le 8 décembre 2020 – S’adressant aujourd’hui au premier forum sur la sécurité aérienne axé sur les risques encourus par l’aviation civile en zones de conflit, le Président du Conseil de l’OACI, M. Salvatore Sciacchitano, a souligné que les pays, par l’intermédiaire de l’OACI, avaient appuyé les propositions du Canada pour un « ciel plus sûr », et entrepris de nouvelles démarches diplomatiques en vue d’atténuer les risques en zones de conflit.

Il a aussi réitéré son plus profond regret que ces mesures diplomatiques « soient devenues si urgentes et si nécessaires cette année en raison de la perte tragique du vol PS752 de l’Ukraine International Airlines ».

Le Président a indiqué que l’aviation civile en zones de conflit militaire est un dossier qui est complexe, et que les pays, par l’intermédiaire de l’OACI, avaient placé de nouveau au centre des préoccupations, en 2014, à la suite de la destruction tragique du vol MH17 de la Malaysia Airlines.

À ce moment-là, les gouvernements ont créé, par l’entremise de l’OACI, une équipe spéciale qui a élaboré un programme de travail complet visant à réduire les risques en zones de conflit et auquel le Secrétariat de l’OACI devait donner suite.

« L’examen des normes et des éléments indicatifs de l’OACI a donné lieu à la publication d’amendements pour cinq Annexes distinctes à la Convention de Chicago, et à la création ou à l’amendement de nombreux éléments indicatifs et circulaires, » a indiqué M. Sciacchitano. « Cet examen a également permis l’élaboration réussie d’un tout nouveau [Manuel d’évaluation des risques pour les vols d’aéronefs civils au-dessus et à proximité de zones de conflit](#). »

Précisant que l’OACI a commencé à donner suite sérieusement aux propositions du Canada sur la sécurité de l’espace aérien, M. Sciacchitano a souligné que les réponses à l’enquête menée actuellement auprès des pays aideraient à définir les prochaines étapes à mettre en œuvre au niveau multilatéral, et « contribueraient à mieux concentrer les efforts et à obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne l’atténuation des risques en zones de conflit. »

« Les gouvernements et les exploitants ont un rôle clé à jouer pour faire en sorte que les risques en zones de conflit n’entraînent plus la perte de vies parmi les civils, et le Conseil et le Secrétariat de l’OACI continueront à soutenir leurs efforts au nom des milliards de passagers chaque année qui méritent d’avoir l’assurance qu’ils peuvent se déplacer en toute sécurité dans l’espace aérien. »

Le Président a remercié le Ministre des transports du Canada, M. Marc Garneau, pour l’organisation du forum, et exprimé la reconnaissance des États membres de l’OACI à l’égard des efforts très proactifs et déterminés déployés par le Canada en vue de la réalisation de l’initiative visant à améliorer la sécurité aérienne.



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

[L'OACI et les risques encourus par les vols civils au-dessus ou à proximité de zones de conflit](#)
[Précisions concernant la gestion de la sécurité de l'espace aérien](#)

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514 409-0705

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)